

parts sociales d'associe de SARL 50/50

Par **dedeg**, le **18/07/2017** à **19:09**

Bonjour,

je suis associée avec mon frère en SARL 50/50 en 2 parts égal de 4000 euros crée en 2004 et t il possible de modifier les statuts pour faire plus de parts afin de racheter des parts pour être majoritaire

mon associé est d'accord il veut passé associé minoritaire pour être salarié de la société . Je suis dans une impasse mon comptable m'indique qu'il doit vendre sa part ,lui il veut pas il veut rester associé même minoritaire.

merci de votre réponse

Par Michel, le 25/07/2017 à 13:53

Bonjour,

il suffit que votre associé vous vende une partie de ses parts, ainsi vous serez majoritaire et lui restera associé de la SARL

L'autre solution, c'est de faire une augmentation de capital que vous souscrivez tout seul.